

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Emploi à domicile : la stabilité du secteur se confirme, préservons cet équilibre !

- Les chiffres du 1er trimestre 2019 révélés ce jour par l'ACOSS confirment la stabilité du secteur de l'emploi à domicile, exception faite de l'activité de la branche assistant maternel, confrontée à une inquiétante pénurie de professionnels
- Cette tendance encourageante doit être soutenue par les pouvoirs publics en garantissant la pérennité des dispositifs fiscaux et socio pour l'emploi d'un salarié à domicile
- L'emploi à domicile est une réponse incontournable au défi de la dépendance et doit être pleinement intégré aux solutions qui seront proposées par le gouvernement dans le Plan Grand Age et Autonomie

Paris, le 26 juillet 2019 – Les derniers chiffres de l'emploi à domicile publiés par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS) sur le 1er trimestre 2019 **confirment la stabilité du secteur** et doivent encourager les pouvoirs publics à **pérenniser les dispositifs de soutien aux particuliers employeurs**, afin de ne pas mettre à mal cet équilibre.

Le nombre de particuliers employeurs en France reste stable au 1er trimestre 2019, de même que l'évolution de la masse salariale nette (+ 0,1 % sur le trimestre, + 0,5 % sur un an). « Cette stabilité, qui se confirme une nouvelle fois après plusieurs années difficiles, montre que l'on a atteint un certain niveau d'équilibre des politiques publiques de l'emploi à domicile. Il faut tout faire pour préserver cette confiance renouvelée des ménages, et ce, à l'occasion du PLF et PLFSS 2020, mais aussi sur le temps long », a déclaré Marie Béatrice LEVAUX, Présidente de la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM).

Tous les métiers de l'emploi à domicile bénéficient de cette stabilité à l'exception de l'activité de la branche des assistants maternels qui continue de diminuer, avec un nombre de parents employeurs en baisse de 0,7 % sur le trimestre et de 3,4 % sur un an. **La FEPEM alerte sur la pénurie d'assistants maternels qui se profile**, avec 164 000 de professionnels qui partiront à la retraite d'ici 2030, soit environ la moitié des effectifs actuels. Elle rappelle **l'urgence de travailler à l'attractivité de ce métier** afin de ne pas mettre en péril ce mode d'accueil qui concerne pourtant 60% des places d'accueil

proposées aujourd'hui aux enfants de moins de 3 ans.

« Plus globalement, la pénurie de ressources humaines qui s'annonce dans notre secteur doit mobiliser dès aujourd'hui les pouvoirs publics car nous anticipons le doublement des besoins à domicile dans les 10 prochaines années, notamment pour accompagner la dépendance. **C'est pourquoi il est d'utilité sociale que le plan Grand Age et Autonomie laisse toute sa place au libre choix du citoyen de vieillir à domicile, et qu'il l'accompagne dans cette démarche.** Nous veillerons à ce que l'emploi à domicile soit l'une des réponses incontournables proposées dans ce plan », a ajouté Marie Béatrice LEVAUX.

A propos de la FEPEM

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans.

Elle représente les 3,4 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire.

En savoir plus : www.fepem.fr

CONTACTS PRESSE

Catherine Monin
06 11 73 41 02
cmonin@fepem.fr

Si vous ne désirez plus recevoir notre lettre d'information, [cliquez-ici](#) / [Mes données](#)